

Avenant n° 4 à la Convention Collective Régionale

Activités Minières de Guyane

IDDC 2025 du 9 juillet 1998, étendue par arrêté du 11 janvier 1999

Relatif à la grille des classifications des emplois

Entre :

les organisations patronales signataires :

- FEDOMG
- MEDEF Guyane
- CPME Guyane

et

les organisations représentatives des salariés signataires :

- CDTG/CFDT
- CFE-CGC
- CFTC
- FO
- UTG

il est conclu le présent avenant.

Préambule

Les partenaires sociaux ont signé une convention collective régionale (n° 2025) le 9 juillet 1998, étendue par arrêté du 11 janvier 1999.

Les partenaires sociaux s'entendent ce jour à définir une grille de classification des emplois, concernant les ouvriers, les ETAM et les Ingénieurs et cadre.

- Article 1^{er} – Classification des emplois
- Article 2 – Classifications
- Article 3 – Application de l'accord
- Article 4 – Révision
- Article 5 – Dépôt et extension

mm

Handwritten signature in blue ink, possibly reading "WJC" with a flourish.

Article 1^{er} – Classification des emplois

Ouvriers :

Coef 1	Coef 2	Coef 3	Coef 4
COURSIER	CUISINIER NV 1	CUISINIER NV 1	CUISINIER NV 1
MANCEUVRE	AIDE SONDEUR	ENVIRONNEMENTALISTE	ENVIRONNEMENTALISTE
STANDARDISTE	CONDUCTEUR D'ENGINS NIV 1	CHEF D'EQUIPE	CHEF D'EQUIPE
TECHNICIEN DE SURFACE	COURSIER	CONDUCTEUR D'ENGINS NIV 1	CONDUCTEUR D'ENGINS NIV 1
	MAGASINIER	LOGISTICIEN	LOGISTICIEN
	OUVRIER QUALIFIE	MAGASINIER	MAGASINIER
	PIROGUIER	MECANICIEN	MECANICIEN
	STANDARDISTE	OUVRIER QUALIFIE	OUVRIER QUALIFIE
	TECHNICIEN DE SURFACE	PIROGUIER	SECRETAIRE
	TOPOGRAPHE NIV 1	SECRETAIRE	SOUDEUR NIV 1
		SOUDEUR NIV 1	
	STANDARDISTE		
	TOPOGRAPHE NIV 1		

Handwritten signatures and initials in blue ink, including 'UP', 'JC', 'CD', 'PP', and 'S'.

ETAM :

Employés	Techniciens		Agents de maitrise	
Coef 1	Coef 2	Coef 3	Coef 4	Coef 5
AGENT ADMINISTRATIF	AGENT ADMINISTRATIF	CUISINIER NIV 2	CUISINIER NIV 2	CUISINIER NIV 2
CUISINIER NIV 2	CUISINIER NIV 2	COMPTABLE	COMPTABLE	CHEF COMPTABLE
COMPTABLE	COMPTABLE	ASSISTANT DE DIRECTION	ASSISTANT DE DIRECTION	ASSISTANT DE DIRECTION
SECRETAIRE	SECRETAIRE	CHEF DE CAMP	CHEF D'ATELIER	CHEF D'ATELIER
CONDUCTEUR D'ENGINS NIV 2	CONDUCTEUR D'ENGINS niveau 2	CHEF MECANICIEN	CHEF DE CAMP	CHEF DE CAMP
TECHNICIEN GEOLOGUE	DESSINATEUR DAO	CONDUCTEUR D'ENGINS niveau 2	CHEF DE CHANTIER	CHEF DE CHANTIER
	ELECTROMECHANICIEN	DESSINATEUR DAO	CHEF MECANICIEN	CHEF MECANICIEN
	INFORMATICIEN	ELECTROMECHANICIEN	CONDUCTEUR D'ENGINS niveau 2	CONTROLEUR DE GESTION
	PROSPECTEUR MINIER	INFORMATICIEN	DESSINATEUR DAO	ELECTROMECHANICIEN
	RESPONSABLE LOGISTIQUE	PROSPECTEUR MINIER	ELECTROMECHANICIEN	INFORMATICIEN
	TECHNICIEN GEOLOGUE	RESPONSABLE LOGISTIQUE	INFORMATICIEN	PROSPECTEUR MINIER
	TOPOGRAPHE NIV 2	RESPONSABLE SANTE SECURITE	PROSPECTEUR MINIER	RESPONSABLE BUREAU D'ETUDES
		SOUDEUR NIV 2	RESPONSABLE BUREAU D'ETUDES	RESPONSABLE DE SITE MINIER
		TECHNICIEN GEOLOGUE	RESPONSABLE DE SITE MINIER	RESPONSABLE DU SERVICE LOGISTIQUE
		TOPOGRAPHE NIV 2	RESPONSABLE DU SERVICE LOGISTIQUE	RESPONSABLE LOGISTIQUE
			RESPONSABLE LOGISTIQUE	RESPONSABLE SANTE SECURITE
			RESPONSABLE SANTE SECURITE	SONDEUR
			SONDEUR	SOUDEUR NIV 2
			SOUDEUR NIV 2	TECHNICIEN GEOLOGUE
			TECHNICIEN GEOLOGUE	TOPOGRAPHE NIV 2
			TOPOGRAPHE NIV 2	

nm

U U ~ Zc

s 

Ingénieurs et cadres :

Coef 1	Coef 2	Coef 3	Coef 4
CHEF COMPTABLE	CHEF COMPTABLE	DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER	DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER
CHEF D'ATELIER	CHEF D'ATELIER	INGENIEUR DES MINES CONFIRME	DIRECTEUR D'EXPLOITATION
CHEF MECANICIEN	INGENIEUR DES MINES CONFIRME	DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES	DIRECTEUR D'EXPLORATION
CONTROLEUR DE GESTION	CONTROLEUR DE GESTION	INGENIEUR GEOLOGUE CONFIRME	DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES
INGENIEUR DES MINES DEBUTANT	INGENIEUR GEOLOGUE CONFIRME	RESPONSABLE D'EXPLOITATION	
INGENIEUR GEOLOGUE DEBUTANT	RESPONSABLE BUREAU D'ETUDES	RESPONSABLE ENVIRONNEMENT	
RESPONSABLE BUREAU D'ETUDES	RESPONSABLE D'EXPLOITATION	RESPONSABLE GEOLOGIE	
TECHNICIEN GEOLOGUE	RESPONSABLE DE SITE MINIER		
RESPONSABLE DE SITE MINIER	RESPONSABLE DU SERVICE LOGISTIQUE		
RESPONSABLE DU SERVICE LOGISTIQUE	RESPONSABLE ENVIRONNEMENT		
RESPONSABLE SANTE SECURITE	RESPONSABLE GEOLOGIE		
	RESPONSABLE SANTE SECURITE		

nn

uf sc W P

Article 2 – Classifications et coefficients

Critères classants Metiers/coefficients	Ouvriers				ETAM					Ingénieurs et cadres			
	1	2	3	4	1	2	3	4	5	1	2	3	4
AGENT ADMINISTRATIF													
CUISINIER niveau 1		1	2	3									
CUISINIER niveau 2					1								
ENVIRONNEMENTALISTE			1	2									
AIDE SONDEUR		1											
ASSISTANT DE DIRECTION							1	2	3				
CHEF COMPTABLE										1	2	3	
CHEF D'ATELIER								1	2	3	4		
CHEF D'EQUIPE			1	2									
CHEF DE CAMP							1	2	3				
CHEF DE CHANTIER								1	2				
CHEF MECANICIEN								1	2	3			
COMPTABLE													
CONDUCTEUR D'ENGINS niveau 1		1	2	3									
CONDUCTEUR D'ENGINS niveau 2													
CONTROLEUR DE GESTION										1	2	3	
COURSIER		1											
DESSINATEUR DAO							1	2	3				
DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER												1	2
DIRECTEUR D'EXPLOITATION													1
DIRECTEUR D'EXPLORATION													1
DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES												1	2
ELECTROMECHANICIEN							1	2	3				
INFORMATICIEN								1	2	3			
INGENIEUR DES MINES CONFIRME												1	2
INGENIEUR DES MINES DEBUTANT													1
INGENIEUR GEOLOGUE CONFIRME												1	2
INGENIEUR GEOLOGUE DEBUTANT													1

Handwritten signatures and initials in blue ink, including 'S', 'W', 'ZC', and a large signature.

Critères classants Metiers/coefficients	Ouvriers				ETAM					Ingénieurs et cadres			
	1	2	3	4	1	2	3	4	5	1	2	3	4
LOGISTICIEN			■	■									
MAGASINIER		■	■										
MANŒUVRE	■												
MECANICIEN			■	■									
OUVRIER QUALIFIE		■	■	■									
PIROGUIER		■	■										
PROSPECTEUR MINIER					■	■	■	■					
RESPONSABLE BUREAU D'ETUDES							■	■	■	■	■		
RESPONSABLE D'EXPLOITATION											■	■	
RESPONSABLE DE SITE MINIER							■	■	■	■	■		
RESPONSABLE DU SERVICE LOGISTIQUE							■	■	■	■	■		
RESPONSABLE ENVIRONNEMENT											■	■	
RESPONSABLE GEOLOGIE											■	■	
RESPONSABLE LOGISTIQUE					■	■	■	■					
RESPONSABLE SANTE SECURITE							■	■	■	■	■		
SECRETAIRE			■	■	■	■							
SONDEUR							■	■					
SOUDEUR niveau 1			■	■									
SOUDEUR niveau 2							■	■	■				
STANDARDISTE	■												
TECHNICIEN GEOLOGUE													
TECHNICIEN DE SURFACE													
TOPOGRAPHE niveau 1		■	■										
TOPOGRAPHE niveau 2							■	■	■				

mn

Handwritten signatures and initials in blue ink, including a large signature and the letters 'JCS'.

Article 3 – Application de l'accord

Le présent avenant est conclu pour une durée indéterminée. Il entrera en vigueur le premier jour du mois civil qui suit sa signature. Il fait partie intégrante de la convention collective régionale du travail des activités minières de Guyane.

Article 4 – Révision

Cette grille de classification des emplois fera l'objet d'une révision en fonction de l'évolution des métiers.

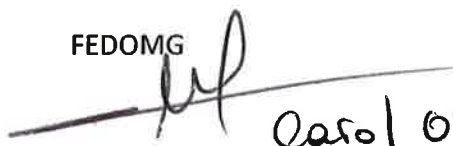
Article 5 – Dépôt et extension

Le présent avenant sera déposé et fera l'objet d'une demande d'extension dans les conditions fixées par le Code du travail.

Fait à Cayenne, le 20 janvier 2017

En 2 exemplaires originaux

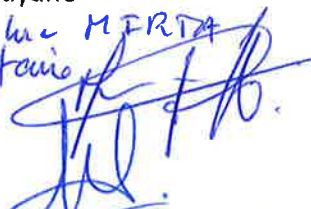
FEDOMG


Carol OSTO AERO
Presidente


MEDEF Guyane


STÉPHANE LOMBARD
Vice-président

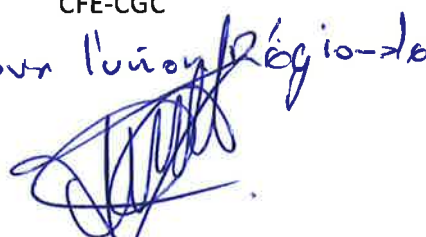
CPME Guyane

Jean-Luc MERTIA
Secrétaire

LONZON Collette
CFTC

CDTG/CFDT


SG CLEF Duff

CFE-CGC

Pour l'union Régionale

Michel NAQUET

FO


Derivima C

UTG

